COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Janvier 2023

Convocation le 05/01/2023

<u>Etaient présents</u>: André Mège, Marc Lyko, Nicole Collin, Joël Bonnet, Bruno Julien, Hervé Ravel, Audrey Gonson, Carole Ladreit, Agnès MONNET, Evelyne Roibet, William Savoye,

<u>Etaient absents excusés</u>: Jean-Paul CHALLANCIN a donné procuration à William SAVOYE, Noëlle SARROLA a donné procuration à Marc LYKO, Jocelyn FIAT a donné procuration à Evelyne ROIBET, Jonathan CAFFYN

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Bruno JULIEN a été désigné secrétaire de séance

Ouverture de séance : 20h00

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 06 Décembre 2022 a été validé par l'ensemble des participants.

1- Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours :

Accord tacite Déclaration Préalable pour piscine Chemin de Pélerier

2 Permis de construire accordés pour deux maisons individuelles Chemin des Fossiles

Déclaration Préalable déposée pour des panneaux photovoltaïques sur toiture Route de Desviages

Demande de pièces complémentaires pour Déclaration Préalable déposée pour des panneaux photovoltaïques sur toiture Chemin de Merles

Année 2022 9 PC et 24 DP déposés

2- Délibération : « Approbation des statuts de Valence Romans Agglo »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces Frances Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo: La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex: Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services:

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

Par 14 voix pour, contre, abstention

- **d'approuver** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services:

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération,
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires
 ».
- <u>3- Délibération</u>: Adhésion à la **Compétence Efficacité Energétique** de Territoire d'énergie Drôme SDED.

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, Territoire d'énergie Drôme – SDED met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, essentiellement dans le champ de l'efficacité énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le Comité syndical de Territoire d'énergie - SDED a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Energétique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les collectivités membres de Territoire d'Énergie Drôme - SDED peuvent adhérer à cette compétence pour remplir leurs obligations issues entre autres de la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte, à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ou encore de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Cette Compétence Efficacité Energétique propose deux niveaux d'intervention :

Adhésion "Energie Base" : elle permet à la collectivité de bénéficier,

- D'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
- D'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti.

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,10 € par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 500 €/an.

Adhésion « Énergie Plus » : outre les dispositions de la formule "Energie Base", cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire,

L'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme - SDED
Les études d'aide à la décision
L'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique
L'accompagnement au déroulement de projets

L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0,20 € pour les communes rurales (au sens de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité - TCCFE) ou à 0,50 € pour les communes urbaines (au sens de la TCCFE) par habitant et par année civile. Elle est plafonnée à 10 000 €/an.

L'adhésion est renouvelée par tacite reconduction chaque année civile sur une durée minimum de trois ans.

Compte tenu de ces éléments, le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité décide:

Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

- ☐ d'approuver le règlement de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme SDED, joint en annexe, pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire,
- d'adhérer à la formule « Energie Plus » de la Compétence Efficacité Energétique de Territoire d'énergie Drôme SDED, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 743 habitants (chiffres INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2022), soit un montant de 148.60 €.

<u>4- Délibération : Prorogation convention assistance retraite 2020-2022 avec CDG de la Drôme</u>

Mr Le Maire expose aux conseillers que la commune par délibération 20.2020 du 03/09/2020 à signer une convention assistance retraite avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour la période 2020-2022.

La période étant terminée mais la nouvelle convention n'étant pas prête pour ce début d'année 2023 le centre de gestion propose un avenant n° 2 à cette convention.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer cet avenant qui consiste à la prorogation de la précédente convention signée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

Par 14 pour, 0 contre, 0 abstention

 Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à la convention d'assistance retraite 2020-2022 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme et notamment la prorogation

5- Travaux sur bâtiments communaux :

Des représentants du SDED sont passés pour expliquer l'aide qui peut être apportée

Ancienne mairie : reçus : 1 devis électricien, 2 devis charpente, 2 devis maçons, 1 devis placo, 1 reçu en attente de 2 devis menuiseries, d'autres artisans sont à contacter.

Toiture mairie reçu 2 devis

La Commission travaux se réunira le 26 Janvier à 20h00

Divers:

- Cérémonie des vœux : Merci à tous
- Bienvenue à Julie au sein de l'équipe communale scolaire
- Dimanche 22 Janvier à partir de 14H30: l'association les jongleurs organise une après-midi familiale, jeux...
- Prévoir la plantation d'arbres sur le parking de la salle polyvalente
- Démontage des illuminations Jeudi 12 Janvier

- Réunion bilan ambroisie jeudi 26 janvier

Fin de séance à 21h 35.